

Transport durable : définition et sources de tension

Transport durable

Dans son rapport de 1987, *Notre avenir à tous*, la Commission mondiale sur l'environnement et le développement a défini le développement durable comme étant « un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs ». Dans le secteur des transports, cela signifie que le système de transport, et l'activité des transports en général, doivent être durables sur trois plans — l'économie, l'environnement et le social. En pratique, cela signifie que les gouvernements, l'industrie et les particuliers doivent travailler de concert pour intégrer les considérations économiques, sociales et environnementales dans les décisions touchant l'activité des transports. Un certain nombre d'organismes nationaux et internationaux — par exemple, la Direction générale de l'environnement de l'Organisation de coopération et de développement économiques, l'Association des transports du Canada et le Centre canadien du transport durable — ont interprété le transport durable.

Les considérations sociales et économiques font depuis longtemps partie du processus décisionnel en matière de transports. Du point de vue économique, les coûts et les services doivent être continuellement améliorés afin de rester compétitifs, et il faut investir de façon stratégique les rares ressources publiques afin d'assurer les plus grandes répercussions possibles sur l'amélioration de notre qualité de vie. Du point de vue social, la sécurité des transports demeure une grande priorité pour le Canada, et nous avons obtenu des résultats prometteurs au cours des dernières années. En 1999, le nombre d'accidents dans les secteurs aérien et routier a atteint son point

